



Syndicat CFDT du ministère des affaires étrangères

VI^{ÈME} CONGRES CFDT-MAE 24 & 25 AOUT 2006

Une cinquantaine de délégués se sont retrouvés à Paris pour l'ouverture du VI^{ème} congrès CFDT-MAE : 14 de nos camarades représentaient des sections de l'étranger (Alexandrie, Le Caire, Cracovie, Moscou, Maputo, Lomé, Dakar, Annaba, Rio de Janeiro, Bombay). Marcel Grignard, secrétaire national de la confédération CFDT, Yves Letourneux et Paola Bergs secrétaires nationaux à la fédération Interco ainsi que Michèle Aribaud de l'union départementale Paris étaient invités à ce congrès.

DESIGNATION DU BUREAU DE SEANCE

Jean-Luc Traina, président - André Martineau, vice-président - Gervaise Delaunay et Christine Divet-Maury, secrétaires - Christiane Audaire, Gervaise Delaunay, Josiane Méaupe, Jean-Pierre Farjon, Ludovic Danet et Arnaud Lemasson, scrutateurs.

RAPPORT D'ACTIVITE

(présenté par Jacqueline Sejean- Secrétaire générale)

ou LA RANÇON DU SUCCES

Deux scrutins à un an d'intervalle -avec le travail que cela implique- confirment notre première place, avec des retombées comme la présidence de l'ADOS. Ce succès s'explique par le long terme, par la constance et le sérieux du syndicat, par le refus de la démagogie.

Même si le rapport est fait à Paris, c'est le succès de tous et en particulier des sections. Le succès amène toujours plus de travail : beaucoup de collègues, lorsqu'ils rencontrent des problèmes, se tournent vers la CFDT car elle renseigne sans exiger l'adhésion. L'activité augmente ainsi que le nombre et la qualification des permanents.

- La CFDT fait un syndicalisme de propositions : ce sont nos formules que l'administration applique, souvent après des années de gestation. Par exemple le CTPM unique, la réforme de la catégorie C, l'évaluation à 360 °.
- Nous avons fait un gros effort d'information et de transparence. Effort financier entres autres pour faire venir les adhérents de l'étranger en France pour des formations. L'envoi de LDS « papier » en période électorale, la transmission des informations en temps réel par messagerie, notre site Internet, et là félicitations à Patrice Servantie, notre webmestre, pour son excellent travail.
- La CFDT dispose d'une force indéniable sur le terrain juridique : études des dossiers, diagnostic et éventuellement recours contentieux. Les recours gagnés servent ensuite à tous les agents. Ces recours ont été déposés pour faire respecter l'état de droit (recours Blatmann, S.Zourabichvili) ou pour changer la vie (congé maladie à l'étranger, les permanences et astreintes à l'étranger, les recrutés locaux à Khartoum...).

- Le syndicat CFDT-MAE n'est pas un syndicat de cadres même s'il y a beaucoup de cadres au sein du conseil syndical, ni exclusivement celui des recrutés locaux, même si la défense des recrutés locaux reste la priorité. La CFDT a rappelé à l'administration que tous les agents sont collègues quel que soit leur statut.

Mais le travail est difficile en raison notamment des contraintes propres au MAE, comme la diversité des situations d'une même catégorie de collègues, la diversité des statuts, les différents droits du travail étrangers. Il y a aussi le problème de la mobilité des permanents, des responsables de section et toujours de la réticence des agents à se syndiquer. A cause de « l'esprit maison », il est difficile de trouver des volontaires pour participer aux commissions consultatives de concertation (CCC) dans les postes.

Interventions

Jean-Pierre Farjon (section Paris) souscrit pleinement au rapport d'activité. Il tient à féliciter l'équipe des permanents pour leur excellent travail, leur bonne stratégie et également la gestion de cette période chargée. Il remercie d'avoir su rappeler les limites de l'action syndicale.

Laurent Lapeyre (conseiller syndical – Paris) apprécie la professionnalisation des permanents et leur action en période électorale. Il propose de mener une réflexion sur les moyens d'action syndicale, par exemple la grève est-elle encore un moyen efficace dans le domaine de la revendication. Il regrette que la CFDT ait été critiquée pour sa gestion du dossier « contractuels ».

Hervé Magro (section Paris) confirme que la CFDT n'a pas été du tout comprise aussi bien pour la réforme de la catégorie C que pour la gestion des contractuels mais il est difficile d'avoir une stratégie unique compte tenu de la diversité des situations. Il faut réfléchir à l'élaboration d'un document récapitulatif où seraient répertoriées toutes les victoires de la CFDT, les accusations et leurs réponses. Cela ne convaincra peut-être pas tout le monde mais permettrait de faire « passer le message » de la CFDT.

Sameh El Yamani (section Le Caire) déclare que l'engagement de la CFDT envers les recrutés locaux n'est plus à prouver mais beaucoup de situations sont encore bloquées. Il faudrait une réforme du « statut » des recrutés locaux pour limiter les disparités de traitement.

Réponses

Jacqueline Sejean accepte bien volontiers les félicitations. Elle reconnaît que la CFDT a été très critiquée pour son refus de s'associer à une pétition –demandant la « CDIisation » pour tous les contractuels- lancée par l'association des contractuels, la CGT et la FSU. Il faut rappeler que seule la CFDT a suivi l'application de la loi Dutreil et organisé, pour l'expliquer, une heure mensuelle d'information. Le dossier « contractuels » est disponible sur notre site Internet.

Thierry Duboc explique que depuis un an, le syndicat est en phase de développement en nombre d'adhérents mais aussi en nombre de permanents (10 personnes). Gérer une telle équipe n'est pas forcément évident. Il a été intégré dans le règlement intérieur du syndicat, une charte des permanents, texte qui rappelle leurs droits et obligations. Concernant les moyens pour faire avancer nos revendications, il est évident que la grève n'est pas la panacée –c'est souvent un constat d'échec- mais peut s'avérer efficace à l'étranger.

Anne Colomb (permanente chargée des questions juridiques – Paris). Le vade-mecum des recrutés locaux n'est pas parfait mais pour l'instant c'est la seule base existante. Elle rappelle les principes généraux du travail de l'O.I.T. (organisation internationale du travail) qui garantissent des droits fondamentaux. La CFDT peut s'appuyer sur ces principes pour améliorer la condition des recrutés locaux. Elle a besoin, par ailleurs, que les sections lui communiquent les codes du travail de chaque pays (si possible traduits en français) pour travailler sur ce dossier.

RAPPORT FINANCIER

(présenté par Gérard Billet - trésorier)

Adhérents :

Au 31 juillet 2006 : **1 095 adhérents** à jour de leurs cotisations.

Depuis novembre 2005 on constate une augmentation des adhésions : + 238 depuis janvier 2006 et seulement 10 demandes de radiation pour cette même période.

Il existe 123 implantations CFDT dans le monde (adhérents isolés et 31 sections).

Gérard Billet rappelle le problème d'animation des sections à cause de la mobilité des agents.

Trésorerie :

Le syndicat est financé exclusivement par les cotisations des adhérents. Les finances sont saines, les principales dépenses : stage de formation à Paris pour les responsables de section, mission de conseiller(e)s syndicaux à Tunis, Bruxelles et Dakar, recours à un imprimeur lors de la campagne électorale, prise en charge des délégué(e)s pour le Congrès. Toutes les grosses dépenses sont soumises au conseil syndical avant d'être engagées. A ce jour, une seule demande de subvention présentée par la section de Lomé.

Josiane Méaude, en sa qualité de commissaire aux comptes certifie exacte la comptabilité pour la période du 1^{er} septembre 2004 au 31 juillet 2006.

Thierry Duboc félicite Gérard pour le suivi individuel des adhérents et sa bonne gestion. Les réserves du syndicat ont augmenté malgré les dépenses importantes. En votant pour ce rapport financier, on vote également pour les choix faits et ceux à venir : financement de missions à l'étranger, formations syndicales. Il remercie Christine Divet-Maury d'avoir assuré la trésorerie pour la période 2004-2005.

VOTES :

Rapport d'activité
POUR
à l'unanimité (561 voix)

Rapport financier
POUR
à l'unanimité (561 voix)

Quitus au trésorier
POUR
à l'unanimité (561 voix)

MODIFICATIONS STATUTAIRES

(présentées par Thierry Duboc)

Quatre propositions de modifications statutaires des statuts et du règlement intérieur du syndicat :

1. *la durée entre deux congrès serait allongée de deux à trois ans (article 6.2 des statuts)*

Deux ans entre chaque congrès ce n'est pas suffisant pour réaliser les revendications présentées dans la résolution d'orientation, certaines revendications sont sur du long terme. Trois ans, ce serait un meilleur rythme. Un congrès c'est également beaucoup de préparation, de logistique et c'est aussi un coût important. En cas d'événement exceptionnel, il est toujours possible de faire un congrès intermédiaire.

2. *une procédure d'élection serait prévue pour pourvoir les sièges des conseillers syndicaux suppléants qui deviendraient vacant entre deux congrès (article 7-1 des statuts)*

3. *la participation des conseillers syndicaux suppléants aux réunions du conseil syndical serait désormais explicitement prévue (article 4 du règlement intérieur)*

4. *la procédure suivie pour pourvoir le poste de commissaire aux comptes en cas de vacance entre deux congrès serait précisée (article 5 du règlement intérieur)*

Un amendement est proposé en séance pour modifier l'article 5 du règlement intérieur :
« en cas de vacance en cours de mandat, le commissaire aux comptes est **élu, après appel(s) à candidature**, pour la période qui reste à courir, par le conseil syndical.

Comme l'article 5 du règlement intérieur vient d'être modifié, le vote est scindé en deux parties.

VOTES :

Propositions de modifications n° 1,2 et 3

POUR
à l'unanimité (561 voix)

Proposition de modifications n° 4

POUR
à l'unanimité (561 voix)

RESOLUTION D'ORIENTATION *(présentée par Thierry Duboc)*

L'insertion dans la résolution d'orientation du préambule des statuts de la confédération permet de rappeler les valeurs et les principes fondamentaux de notre syndicat. Cette nouvelle résolution ne remet pas en cause les dossiers de fond suivis auparavant. Il s'agit de nouvelles revendications :

- **Militer pour que soit relancé le processus de délocalisation à Nantes**

Il y a une très forte demande des agents pour être affectés à Nantes où le cadre de vie est meilleur et où les logements sont moins chers qu'à Paris. Un certain nombre de services parisiens pourraient facilement être délocalisés.

- **Le dialogue social**

Il n'y a pas de réelle volonté des chefs de poste pour établir le dialogue social. Les CCPL (instances de dialogue social dans les instituts et centres culturels) traitaient des questions personnelles des agents. Depuis leur suppression, il faudrait que les commissions consultatives de concertation (CCC) soient compétentes pour tous les recrutés locaux des ambassades, consulats, instituts et centres culturels, pour évoquer non seulement leurs conditions de travail mais aussi leur carrière.

- **L'A.R.T.T.**

Son application pose problème surtout dans les postes à l'étranger. Il faut une logique de site et non une application en fonction du statut des personnels.

- **L'évaluation des agents**

La notation chiffrée ne fonctionne pas, on espère son abolition rapidement. L'évaluation est par contre importante pour tous les agents. Elle permet aux agents de formuler des vœux, de demander des formations, etc. L'évaluation à 360° rencontre une très forte résistance des cadres supérieurs. Quant à l'inspection générale, il faudrait qu'elle soit indépendante pour plus de transparence et d'équité.

- **Le harcèlement moral**

C'est une notion juridique bien établie. Ce phénomène est aggravé par le pouvoir démesuré des ambassadeurs. Anne Colomb va « monter » un dossier sur ce sujet, des appels à témoignage seront lancés. La violence managériale est un concept différent. Il s'agit surtout d'une mauvaise gestion des ressources humaines dans une structure où l'ambiance est dégradée.

- **Action sociale**

L'administration a dû déléguer –pour éviter la gestion de fait- aux organisations syndicales la gestion de l'ADOS. La CFDT se retrouve présidente de l'ADOS : elle souhaite que les recrutés locaux et les volontaires internationaux bénéficient eux aussi d'aides sociales.

▪ **Sans exclusive ni exclusion, le syndicat sera présent auprès de tous les agents...**

La CFDT n'est ni le syndicat exclusif des cadres A ou des recrutés locaux. Elle a vocation à syndicaliser et à défendre tous les agents. Priorité aux agents les plus défavorisés ou en situation de précarité :

- Les volontaires internationaux : l'administration a tendance à remplacer les assistants techniques par des volontaires internationaux par souci d'économie. Aucune information de l'administration malgré la promesse d'un bilan de leur situation.
- Les agents de catégorie C : accroître la représentativité de la CFDT dans cette catégorie, élections des représentants à la commission administrative paritaire (CAP) en 2007, régime indemnitaire à l'étranger à revoir.
- Les recrutés locaux : maintenir la pression sur l'administration pour qu'elle poursuive ses efforts, notamment pour les règlements intérieurs, les grilles de salaires, le rattrapage du pouvoir d'achat, la protection sociale.

▪ **Le fonctionnement du syndicat**

Pour ce nouveau mandat, la politique de formation et de syndicalisation sera renforcée :

- Organisation systématique de formations syndicales pour les responsables de sections à l'étranger,
- Formation syndicale des permanents,
- Mise à jour systématique de notre site Internet.

Interventions :

Laurent Lapeyre estime que le syndicat n'a pas été assez offensif sur le projet de site unique présenté par le ministre Michel Barnier. Il faut qu'une politique réelle de concertation soit engagée sur ce sujet.

Il regrette que lors des CTPM, l'administration n'ait aucune réaction malgré tous les témoignages sur les conditions de vie et de travail de nos collègues recrutés locaux.

Par ailleurs, il signale que les travailleurs handicapés n'ont pas accès facilement aux locaux du Quai d'Orsay, doit-on envisager un contentieux ?

Sur le plan de formation, l'administration a-t-elle des obligations ?

Il s'interroge également sur la manière la plus adéquate pour une meilleure participation des adhérents de la section Paris à la vie du syndicat.

Arnaud Le Masson (section Nantes) souhaite savoir si l'avenir des contractuels reste toujours une préoccupation pour le syndicat.

Philippe Toulout (section Nantes) souhaiterait que le syndicat rappelle aux adhérents tous les recours possibles (gracieux, hiérarchique) et que l'administration accompagne les agents dont le contrat n'a pas été renouvelé.

Sameh El Yamani (section Le Caire) déplore qu'il y ait beaucoup de disparités entre les recrutés locaux et souhaiterait qu'ils aient tous les mêmes droits.

Nazly Farid (conseillère syndicale – section Alexandrie) remercie Thierry d'avoir rappelé les principes fondamentaux de la CFDT. Elle fait remarquer qu'il y a eu besoin de créer des sections syndicales parce qu'il y avait des situations d'injustice surtout à l'égard des recrutés « locaux-locaux ». En ce qui concerne l'Egypte, elle constate que des non-locaux ou titulaires expatriés ne s'associent pas forcément à leurs revendications. Les recrutés locaux ne sont pas sensibilisés aux problèmes rencontrés par les autres collègues car sur place ceux-ci ne rencontrent pas de problème particulier.

Silloo Marker (section Bombay) se félicite que l'action sociale soit étendue aux recrutés locaux car il y a beaucoup d'inégalités. Elle demande s'il est possible que l'ADOS alloue un secours exceptionnel aux recrutés locaux lorsque des catastrophes naturelles (séismes, inondations) les frappent.

Catherine Faudry (section Rio) souhaite que le syndicat relance l'administration afin de créer une sous-direction consacrée exclusivement aux recrutés locaux.

Abdou Diouf (section Dakar) regrette que des formations ne soient pas prévues dans les postes pour les recrutés locaux.

Réponses :

Thierry Duboc rappelle que dans une résolution d'orientation, on ne présente que les grands points pour les années à venir. Ces priorités ne sont pas exclusives. Le sujet des **contractuels** ne sera pas négligé par le syndicat. S'il n'est pas explicitement inscrit dans la résolution d'orientation, c'est pour que l'on puisse le traiter dans sa globalité, bien que quelques dossiers aient été traités au cas par cas. L'administration a proposé lors du CTPM de juillet dernier, que les nouveaux « Cdisés » puissent bénéficier de la mobilité, et mène une réflexion sur leur déroulement de carrière. L'objectif de l'administration est de recourir le plus souvent possible aux CDD de 3 ans, maximum 6 ans.

Le projet de **site unique** était une bonne idée mais il a été abandonné. Le nouveau projet bien qu'imparfait est un bon début (le Quai d'Orsay reste où il est pour le moment, les autres sites seront regroupés). L'administration a précisé qu'il y aurait concertation avec les organisations syndicales.

La CFDT n'a pas été informée des problèmes d'accès que rencontraient certains **travailleurs handicapés**. Le contentieux n'est pas une fin en soi, il faut que ces agents signalent les difficultés qu'ils rencontrent pour pouvoir agir.

Il y a souvent confusion entre la permanence et la **section Paris**, le syndicat a clarifié les choses. Le regroupement des sites permettra de mobiliser plus facilement les adhérents parisiens.

Plan pluriannuel de **formation** : on ne peut que regretter que l'administration ne soit pas tenue par une obligation réelle.

Recrutés locaux : il faut réfléchir à un socle commun de droits minima pour tous les recrutés locaux. La CFDT étudiera le « côté » juridique en se basant les textes de l'O.I.T. (Organisation Internationale du Travail). Les formations pour les personnels recrutés locaux existent même si elles ne sont pas toujours proposées.

L'ADOS est une association qui verse des aides facultatives. L'administration a seulement l'obligation de verser les prestations « fonction publique ». La CFDT est présidente de l'ADOS et l'obtention de certaines subventions pour les recrutés locaux sera l'une de ses priorités malgré les récriminations de certains syndicats. En cas de catastrophe naturelle ou de décès dans les familles, il faudra monter des dossiers et saisir le MAE.

VOTE : La résolution d'orientation est adoptée à l'unanimité des voix exprimées (596).

VIE DES SECTIONS

Catherine Faudry (section Rio). Au Brésil, il y a 3 sections : Rio de Janeiro, 24 adhérents, Brasilia 29 adhérents et 3 adhérents à Sao Paulo. Le travail syndical se fait en étroite collaboration avec l'association locale des recrutés locaux. Les principales revendications sont l'alignement des horaires entre les recrutés locaux et les expatriés ainsi que l'application de la grille des salaires. Cette dernière a été revue en 2004, mais à la baisse (- 35 %) et 83 % du personnel sont hors grille. Les salaires sont calculés en base "real" depuis 2001, soit une perte de 50 % du pouvoir d'achat non compensé par la commission coût-vie. Elle regrette que le règlement intérieur ne soit toujours pas mis en place. Aucune commission consultative de

concertation (CCC) n'a encore été mise en œuvre à ce jour. Le dialogue social existe à Sao Paulo et à Brasilia mais pas à Rio.

Mamadou N'Doye (section Dakar). La participation à ce présent congrès est une première pour les délégués de Dakar. La section compte 38 adhérents en majorité des recrutés locaux, mais également des expatriés. Ses principales revendications sont la mise à jour de la grille des salaires (promesse avait été faite d'un salaire minimum de 200 000 FCFA -env. 300 €- alors qu'en réalité il n'est que de 25 000 FCFA – env. 38 € !) et la commission « coût-vie » n'a fait aucune revalorisation alors que le prix de l'essence et des logements a très fortement augmenté à Dakar. La section souhaite qu'un inventaire des métiers ait lieu pour d'éventuels changements de poste. La loi locale n'est pas respectée quant au paiement des heures supplémentaires et l'attribution d'une prime de panier. Certaines formations professionnelles ont été refusées faute de crédits suffisants ou par nécessité de service.

Marie-Josée Amir (section Annaba). La section compte 45 adhérents. Elle a été créée en 2003. Les adhérents sont essentiellement en fonction au centre culturel français (CCF). Les problèmes rencontrés au CCF et au consulat sont différents. C'est problématique pour gérer au mieux les soucis. Les adhérents ont peur de parler en réunion, il y a beaucoup de méfiance. Marie-Josée reçoit individuellement les adhérents le soir après son travail car ainsi ils peuvent s'exprimer en toute liberté. Le principal problème rencontré est le conflit d'intérêt entre les recrutés locaux et les titulaires. Peu de titulaires sont syndiqués.

Charlemagne Amoussouvi (section Lomé). La section compte actuellement 54 adhérents locaux et un titulaire. La section a été créée en 1999. Charlemagne a pris ses fonctions de responsable de section depuis seulement 4 mois. La section souhaiterait, elle aussi, que le syndicat fasse pression pour que la grille des salaires soit revalorisée (le coût de la vie a augmenté d'au moins 6 %). Une demande a déjà été faite en ce sens en 2006 mais sans résultat jusqu'à présent. Elle demande également un doublement de la prime de transport.. La section sollicite l'appui du syndicat pour bénéficier d'un local équipé d'un téléphone et d'un ordinateur.

Maria Da Costa (section Maputo) tient à remercier le syndicat pour la participation de la section de Maputo au congrès. Le fait d'avoir créé une section, de s'organiser, permet de se faire entendre. La CCC s'est réunie mais malheureusement le chef de poste n'a toujours pas été validé le procès verbal. Même constat que dans les autres postes : quelques inégalités et imprécisions au niveau de la grille des salaires, absence de règlement intérieur, le vade-mecum est-il applicable ou non dans la prise de décisions, manque de transparence dans l'attribution des formations (quels critères retenus, quels choix ?). La section ne peut pas travailler correctement car elle n'a pas accès aux documents de référence. Départ à la retraite : 1/ Est-il volontaire ou obligatoire (la loi du travail locale est ambiguë) ; 2/ Régularisation du dossier INSS.

Silloo Marker (section Bombay). La section compte 21 adhérents : 15 recrutés locaux, 5 titulaires et un contractuel. Le poste est géré par les indiens. En Inde, un fond de prévoyance a été créé, mais il n'est obligatoire que pour les plus bas salaires. L'administration avait souhaité souscrire à ce fonds de prévoyance, mais l'état indien a refusé car il ne dispose pas de moyens pour obliger les diplomates à verser les cotisations. Les recrutés locaux qui partent à la retraite après 20 ou 30 ans de travail, quittent le poste avec simplement un pécule (calculé en fonction du nombre d'années travaillées). Le consulat essaie de trouver des solutions du côté des assurances privées mais parallèlement a demandé à être exempté du versement de taxes obligatoires au gouvernement indien ; celui-ci a refusé, c'est l'impasse. Un règlement intérieur a été signé depuis 2004, mais aucun recours n'est possible en cas de conflit car l'ambassade bénéficie de l'immunité diplomatique. Les agents recrutés locaux bénéficient d'une assurance hospitalisation réglée par le MAE, mais rien n'est prévu pour les « petits » soins médicaux alors que cela existait auparavant. La section souhaiterait savoir si le Ministère peut prendre en charge ces frais.

Magda Bozek (section Cracovie) représente les adhérents du centre culturel français (CCF) de Cracovie. Elle regrette que les recrutés locaux du CCF ne soient pas considérés comme des « employés du MAE ». Ils n'ont aucun accès à l'Intranet du ministère, au vade-mecum. L'administration leur dit qu'il ne faut rien demander parce que le centre culturel doit fermer prochainement (même discours depuis 15 ans). La

section souhaiterait un texte précisant que les recrutés locaux des établissements à autonomie financière (EAF) sont effectivement des employés du ministère. Une grille de salaires a bien été envoyée à Paris, mais à ce jour, aucune réponse quant à sa validation. Elle constate que les recrutés locaux du consulat ont bénéficié d'une augmentation contrairement à ceux du centre culturel français. Il n'y a à Cracovie ni évaluation, ni dialogue social.

Galina Bojkova (section Moscou). La section compte 45 adhérents (90 % ont la nationalité russe). Le départ du secrétaire de section –titulaire- pose un problème : le responsable du service estime qu'il ne s'agit plus d'une vraie section car les adhérents sont recrutés locaux (sic). Par ailleurs, comme les principales revendications ont abouti, la motivation pour animer la section n'est plus là. Les dossiers en cours sont la mise en place du règlement intérieur,, l'alignement des salaires du CCF sur ceux de l'ambassade, la révision de la grille des salaires. D'autre part, que peut faire la section pour aider les recrutés locaux qui travaillent pour les autres services de l'ambassade rattachés à d'autres ministères ?

Nazly Farid (section Alexandrie). Le dialogue social tient aux personnes. Les CCPL sont très importantes : toutes les négociations ont eu lieu au sein des CCPL. La vie de la section a été cassée mais paradoxalement plus personne ne subit d'injustices. Il faudrait, à nouveau, faire pression auprès de l'administration, pour que soient rappelés aux chefs de poste les principes de respect et de transparence.

Sameh El Yamani (section Le Caire) déplore qu'il y ait toujours des inégalités entre les différents services. Le non respect de la législation est fréquent, par exemple les heures supplémentaires des chauffeurs ne sont ni payées, ni récupérées ; comment contraindre l'administration à appliquer les textes ? Il existe au Caire une réunion annuelle de dialogue social mais aucune commission consultative de concertation n'a été réunie. Les revendications de la section du Caire sont les mêmes que dans les autres postes : le règlement intérieur, la grille des salaires..., etc.

Mervat Aziz (section Le Caire-CEDEJ) évoque le cas particulier du CEDEJ qui est dépend à la fois du MAE et du CNRS. Une nouvelle grille des salaires a été mise en place en 2004 mais il y a beaucoup de problèmes de reclassement. L'administration a déclaré qu'il était impossible de revoir cette grille pour « raisons budgétaires ».

Arnaud Tripet (section Paris) note qu'il n'y a pas le même dynamisme à Paris que dans les sections à l'étranger. Il a été élu secrétaire de la section récemment. Même si un petit nombre d'adhérents a participé aux réunions de section, celles-ci ont été régulières.

Gervaise Delaunay (section Nantes). La section est composée de 90 adhérents CFDT sur un effectif de 900 agents répartis sur 4 sites différents. Le bureau de la section est dissous depuis le départ à l'étranger du secrétaire de section et des membres du bureau.

Thierry Duboc rappelle les moyens par lesquels le syndicat peut appuyer l'action des sections :

- La formation syndicale, soit à Paris lors des CTPM, soit lors de missions sur place
- Pour les problèmes juridiques : le syndicat peut donner des conseils mais il faut fournir le code du travail local pour faire une meilleure expertise
- Les adhérents de l'étranger peuvent bénéficier de décharges d'activité pour leurs activités syndicales.

Pour **l'Egypte**, la priorité (ou la demande la plus forte) c'est de relancer le dialogue social. Il n'y a que dans les « vraies » instances (CCC ou CCPL) qu'on peut obtenir quelque chose. Même s'il n'y a pas de règlement intérieur, l'agent peut s'appuyer sur le droit local pour se défendre. Le nombre important d'adhérents est un véritable atout.

Pour répondre à la déléguée de **Bombay**, les chefs de poste ont reçu instruction de ne pas « s'abriter » derrière l'immunité diplomatique. La prise en charge des frais médicaux dans les pays sans couverture sociale n'est pas supprimée, encore faut-il que le chef de poste ait fait la demande de crédits. L'ADOS est désormais géré par les syndicats, la CFDT a proposé d'étendre les prestations sociales aux recrutés locaux.

Quant à **Cracovie**, Thierry confirme que les employés des EAF sont des agents du MAE. Le meilleur exemple : ils sont électeurs au CTPM. Après avoir fait le constat de ce qui ne va pas et vu que tous les recrutés locaux sont syndiqués, il faut maintenant se structurer pour passer à l'action et obtenir des choses, avec l'aide du syndicat si besoin est.

INTERVENTIONS DES INVITES

Yves Letourneux (Fédération Interco) transmet le message de sympathie et d'amitié de la part de Marie-Odile ESCH secrétaire générale d'Interco qui n'a pu assister à ce congrès. Moment fort tant pour le débat démocratique -fondement même de notre organisation et de notre conception de la démocratie représentative- que pour avoir un regard collectif sur ce qui a été fait au cours d'un mandat et , ensuite, pouvoir poser les éléments constitutifs du travail du mandat à venir.

Il félicite le syndicat qui, malgré son éclatement dans le monde entier, a su par son travail collectif devenir le premier syndicat du ministère lors des dernières élections. Ces résultats sont une grande victoire sur le corporatisme et les syndicats « maisons » mais aussi sur les autres organisations syndicales confédérées qui refusent cette nécessaire modernisation de l'Etat tant dans la gestion de ses personnels que dans la gestion même de l'action publique ou encore, dans un dialogue social rénové.

Il tient également à saluer le développement important en terme d'adhérents. Au-delà de la crédibilité de l'action de la CFDT au sein du Ministère, c'est toute la conception du syndicalisme d'adhérents que la CFDT-MAE fait vivre.

Lors du congrès d'Albi le développement de la CFDT dans le secteur « Fonction publique Etat » a été déclaré prioritaire en collaboration avec l'UFFA (Union Fédérale des Fonctionnaires et Assimilés) et la confédération. L'animation de ce secteur, au sein d'Interco, a été confié à Paola Bergs pour les ministères de l'intérieur et la justice, et lui-même pour les ministères des affaires sociales, des affaires étrangères et de l'outre-mer.

Il rappelle les enjeux à relever collectivement pour la défense du service public :

- La LOLF devrait permettre la mise en place de nouveaux espaces et outils de négociations pour les syndicats malgré sa mise en œuvre dans un environnement de restriction budgétaire et de rationalisation de l'emploi public.
- La fusion des corps qui n'en est qu'à ses débuts,
- La DNO (Directive Nationale d'Orientation) et tout le dispositif autour de la stratégie de modernisation et de rationalisation de l'Etat qui nous engage nécessairement dans une réflexion sur le rôle de l'Etat et des autres acteurs publics, et sur l'évolution de notre cadre statutaire.
- Il y a encore la nécessaire politique de gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences (GPEEC). Une réflexion devra également avoir lieu sur la politique d'externalisation par l'Etat de tout ou partie d'une activité, à travers la création d'agences ou de procédures de délégations de service public.

- Enfin, plus spécifiquement en ce qui concerne le MAE, il faudra tenir compte des propositions faites par le rapport Woerth et Chartier mais aussi faire un travail encore plus approfondi sur la situation des recrutés locaux.

Deux autres éléments également importants pour notre action syndicale :

- L'accord Jacob (signé par la CFDT le 26 janvier 2006) refond totalement la construction de la catégorie C à travers son volet statutaire, et tente, dans son volet sur l'action sociale, la mise en place d'un socle minimal plus égalitaire pour l'ensemble des ministères.
- La loi sur la Fonction publique, adoptée en première lecture par l'assemblée nationale à la fin du 1^{er} semestre 2006 et qui sera en débat au Sénat lors de la prochaine session, engage le syndicat à mener un travail de fond, en particulier sur la formation professionnelle tout au long de la carrière.

La fédération mettra tout en œuvre pour réussir et donner l'envie et les moyens aux militants CFDT de l'Etat de participer activement à ce travail.

Marcel Grignard (secrétaire national confédéral chargé des relations internationales).

La Confédération CFDT compte actuellement 800 000 adhérents. Le travail accompli par la CFDT-MAE aux quatre coins du monde, rejoint le travail fait par chaque adhérent CFDT.

Tous les problèmes évoqués lors des discussions d'hier ne sont pas très différents de ce que l'on entend partout : comment dans ce monde très difficile assurer au mieux la défense des salariés, comment un mieux pour chacun peut devenir un mieux pour le pays.

Hélas la situation française est de plus en plus dramatique, les inégalités ne cessent de croître. Aujourd'hui, la France compte plus d'un million d'enfants pauvres. C'est une situation intolérable. Beaucoup de gens n'ont pas accès aux soins médicaux, à l'eau potable. Tout salarié a droit à la dignité sociale.

Dans ce contexte de gouvernance mondiale, l'état du monde est catastrophique. Nous avons tous à expliquer aux salariés et aux adhérents que le règlement des conflits doit se faire par la discussion et non par la guerre.

MOTION D'ACTUALITE

(PRESENTÉE PAR SAMEH EL YAMANI – SECTION LE CAIRE)

La situation des recrutés locaux, notamment dans de nombreux pays du Sud ou d'Europe de l'Est, demeure précaire : absence de règlement intérieur, disparités entre recrutés locaux selon les services, disparités entre recrutés locaux selon leur nationalité, hausses du coût de la vie non compensées plusieurs années de suite, protection sociale insuffisante, voire inexistante, grilles de salaires périmées ou inadaptées et absence de dialogue social.

La CFDT-MAE appelle l'attention de l'administration sur la nécessité de définir clairement un socle minimum de droits pour tous les recrutés locaux travaillant pour le Ministère des affaires étrangères, fondé sur les engagements internationaux de la France, quelles que soient les spécificités des codes du travail locaux.

La CFDT-MAE renouvelle la demande exprimée au CTPM de juillet dernier, à savoir un télégramme très ferme adressé à tous les chefs de poste, leur rappelant leurs obligations concernant cette catégorie de collègues, telles que la mise en place dans les plus brefs délais de règlements intérieurs discutés en commission consultative de concertation et la réunion de ces CCC deux fois par an.

Enfin, elle insiste une nouvelle fois sur sa demande de création d'une sous-direction étoffée, compétente pour ces 12.000 agents.

VOTE : La motion d'actualité est adoptée à l'unanimité des voix exprimées (546).

Cette motion sera disponible sur notre site Internet et envoyée aux adhérents. Elle sera transmise au ministre des affaires étrangères, au secrétaire général, au directeur général de l'administration et au directeur des ressources humaines.

RESULTAT DE L'ELECTION DES CONSEILLERS SYNDICAUX ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Classement :

1. Ludovic DANET	596 voix
2. Arnaud LE MASSON	596 voix
3. Bernadette MARCHAL	596 voix
4. André MARTINEAU	596 voix
5. Jacqueline SEJEAN	596 voix
6. Gérard BILLET	586 voix
7. Patrice SERVANTIE	586 voix
8. Jacques SZALAY	586 voix
9. Anne COLOMB	576 voix
10. Thierry DUBOC	576 voix
11. Brice DUSUZEAU	576 voix
12. Nazly FARID	576 voix
13. Jean-Luc TRAINA	576 voix

14. Christiane AUDAIRE 566 voix
Annie NEROT 566 voix
Marc SEDILLE 566 voix

Michel MONFORT	556 voix
Annie BARBOT	526 voix
Laurent LAPEYRE	526 voix
Virginie LIANG	515 voix
Patrick OURDI	261 voix

Commissaire aux comptes

Josiane MEAUDE 586 voix

Elue

Le règlement intérieur indique que le conseil syndical est composé de 15 conseiller(e)s titulaires et de 5 suppléant(e)s. Comme trois candidat(e)s sont ex aequo, il faut les départager.

Rémi Lozach'meur suggère de modifier le règlement intérieur afin de prévoir les modalités d'un deuxième tour en cas de candidats ex aequo : cette proposition n'est pas retenue.

Le président propose qu'un **second vote** portant uniquement sur ces 3 conseiller(e)s soit organisé sans modification du règlement intérieur : cette proposition est acceptée.

RESULTAT DEFINITIF DE L'ELECTION DES CONSEILLER(E)S :

1. Ludovic DANET	596 voix	Titulaire	12. Nazly FARID	576 voix	Titulaire
2. Arnaud LEMASSON	596 voix	Titulaire	13. Jean-Luc TRAINA	576 voix	Titulaire
3. Bernadette MARCHAL	596 voix	Titulaire	14. Christiane AUDAIRE	566 voix	Titulaire
4. André MARTINEAU	596 voix	Titulaire	15. Annie NEROT	566 voix	Titulaire
5. Jacqueline SEJEAN	596 voix	Titulaire	16. Marc SEDILLE	566 voix	Suppléant
6. Gérard BILLET	586 voix	Titulaire	17. Michel MONFORT	556 voix	Suppléant
7. Patrice SERVANTIE	586 voix	Titulaire	18. Annie BARBOT	526 voix	Suppléante
8. Jacques SZALAY	586 voix	Titulaire	19. Laurent LAPEYRE	526 voix	Suppléant
9. Anne COLOMB	576 voix	Titulaire	20. Virginie LIANG	515 voix	Suppléante
10. Thierry DUBOC	576 voix	Titulaire	21. Patrick OURDI	261 voix	Non élu
11. Brice DUSUZEAU	576 voix	Titulaire			

Le congrès se termine dans les jardins du ministre par une « photo de famille » sous un soleil radieux !